

**Relevé de décisions de la réunion
Du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
CROPSAV
Section spécialisée en santé des végétaux
Carcassonne le 16 mai 2022 de 14h à 17h**

Participants : *cf liste des participants en ligne sur le site internet DRAAF*

ORDRE DU JOUR :

- Evolution de la gouvernance sanitaire et perspectives
- *Xylella fastidiosa* :
 - Point d'étape sur la gestion des foyers et les mesures de gestion et de surveillance
 - Résultats des analyses de génotypage des souches d'Occitanie
- Surveillance biologique du territoire (SBT) :
 - Bilan des travaux 2021 en Occitanie et évolutions réglementaires
 - Financement : clôture 2021 et scénarios pour 2022
- Flavescence dorée :
 - Bilan 2021 et cartographie
 - Evolutions réglementaires
 - Point sur le plan d'action régional
- Feu bactérien : avis sur le projet d'arrêté préfectoral actualisé
- Point d'information sur le plan régional campagnol
- Questions diverses - informations : le projet de PSIC « fruits à noyaux », chancre coloré du platane, *Xylothrechus*

Les documents remis aux participants en début de réunion ainsi que les présentations faites en séance sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/reunion-du-cropsav-occitanie-le-lundi-16-05-2022-presentations-et-comptes-a7122.html>

Sujet	Compte-rendu
<p>Propos introductifs</p>	<p>Catherine Pavé, directrice régionale adjointe de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, ouvre la séance. Elle invite les participants en tribune à se présenter. Prennent la parole successivement Marie-Thérèse Lacourt représentant la chambre régionale d'agriculture, Philippe Palezy, président de FREDON Occitanie, Organisme à Vocation Sanitaire végétal, Christophe Lacz, directeur de la FRGDS, Organisme à vocation sanitaire animal. Elle énonce les sujets à l'ordre du jour.</p>
<p>Evolution de la gouvernance sanitaire et perspectives</p>	<p>Valérie Vogler, cheffe de l'unité gouvernance et plateforme régionale d'épidémiosurveillance du SRAL présente un rapide historique de la gouvernance sanitaire et son évolution en cours. Elle décrit les dernières modifications réglementaires, précisant que d'autres évolutions sont encore à venir. (Voir la présentation sur le site de la DRAAF)</p> <p>ECHANGES</p> <p>La question est posée de la différence entre CVO (contribution volontaire obligatoire) et redevance. Philippe Palezy précise que l'interprofession a le pouvoir de solliciter et de prélever une CVO, tandis qu'une redevance est prélevée à la production. Raymond Llorens voit dans ces évolutions annoncées de la gouvernance sanitaire, en particulier la mise en place des PSIC, programmes sanitaires d'intérêt collectifs, un désengagement de l'Etat qui inquiète les professionnels.</p> <p>Catherine Pavé explique que le ministère en charge de l'agriculture recentre son action sur les organismes de quarantaine prioritaires (OQP) et les problématiques sanitaires émergentes pour prévenir des situations comme celle qu'on rencontre ces dernières années avec <i>Xylella fastidiosa</i>. La mise en place de programmes sanitaires nécessite une responsabilisation des professionnels et celle-ci est matérialisée, entre autres, par les contributions financières qui y seront associées. Néanmoins, l'Etat maintiendra sa mission d'accompagnement au plus près des professionnels.</p> <p>Marie-Thérèse Lacourt insiste sur le fait qu'un certain nombre de problèmes auxquels sont confrontés les producteurs ne sont pas de leur fait et qu'ils ne doivent donc pas supporter seuls le poids de leur gestion. Elle estime qu'il est nécessaire d'élargir le champ des financements des mesures sanitaires. Elle s'interroge sur les moyens qui pourront être mis en œuvre pour assurer une participation financière des particuliers.</p> <p>Yves Guillaumin, directeur de France Olive fait remarquer que si l'on exige une contribution des professionnels il faut également écouter leurs demandes. Dans le cas de <i>Xylella fastidiosa</i>, un travail remarquable est effectué sur le territoire concernant l'application des mesures de gestion, par contre toutes les demandes d'études en serre et de travaux sur les vecteurs qui permettraient d'améliorer les stratégies de lutte contre cet organisme nuisible font face à une fin de non-recevoir.</p> <p>Catherine Pavé prend note de cette situation et confirme qu'il faut mettre des moyens sur les organismes émergents. Arnaud Lamouee, du syndicat des vignerons du Roussillon considère que vu le contexte, la distorsion de concurrence et les efforts déjà fournis par les agriculteurs, il est difficile de leur demander toujours plus. Il s'interroge sur le choix de se</p>

	<p>focaliser sur les maladies émergentes tandis que des maladies qui sont à l'heure actuelle fortement impactantes ne seraient plus gérées.</p> <p>Catherine Pavé indique que les évolutions décrites résultent de décisions du ministère en charge de l'agriculture et que celui-ci ne reviendra pas en arrière. Certaines maladies, bien maîtrisées par les professionnels, justifient la mise en place de PSIC, ce qui d'ailleurs n'exclut pas des co-financements de l'Etat.</p> <p>Philippe Palezy confirme la nécessité de mettre en œuvre les PSIC comme réponses à certaines problématiques, par contre insiste sur le fait qu'il est nécessaire de disposer de temps pour les construire, en particulier au regard des disparités régionales constatées, y compris au niveau financier, dans la perspective de PSIC étendus qui seront beaucoup plus porteurs.</p> <p>Catherine Pavé prend acte de cette remarque.</p> <p>Jacques Serre de la CA de l'Aude souligne que les « économies » faites aujourd'hui en diminuant l'accompagnement financier des agriculteurs pourrait induire de nouvelles dépenses à moyen terme (nécessaire gestion des friches par exemple).</p>
<p>Xylella fastidiosa</p>	<p>Point d'étape sur la gestion des foyers, les mesures de gestion et de surveillance</p> <p>Martin Strugarek, chef de l'unité santé des végétaux du SRAL, présente un point de situation sur l'évolution et la gestion des foyers de <i>Xylella fastidiosa</i> en Occitanie. (Voir la présentation sur le site de la DRAAF)</p> <p>A l'heure actuelle plus de 650 espèces hôtes ont été identifiées dans le monde. Les foyers d'Occitanie sont tous dus à la souche ST6 de <i>Xylella fastidiosa</i> subsp. <i>multiplex</i>. Le dernier arrêté préfectoral de mise à jour des communes en zone infectée (20) et en zone délimitée (69) a été signé le 3 mai 2022.</p> <p>La stratégie de lutte actuellement en cours comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La surveillance – Elle est assurée via la SORE et les inspections dans le cadre du passeport phytosanitaire d'une part, la surveillance des zones tampon et les prospections de délimitation d'autre part. Les prospections de délimitation ont été mises en place suite aux recommandations de la mission d'expertise menée à l'automne 2021 et concernent un anneau entourant largement l'actuelle zone infectée. • La lutte proprement dite, avec destruction des végétaux contaminés et application ciblée de traitements phytosanitaires. • La prévention, basée sur la communication et des vérifications des règles de restriction de circulation de végétaux. <p>La mise en œuvre de ces mesures d'éradication est coordonnée entre régions (avec la DRAAF PACA en particulier) sous la conduite de la DGAL.</p> <p>Résultats des analyses de génotypage des souches d'Occitanie</p> <p>Amandine CUNTY, chargée de projet de recherche au laboratoire de la santé des végétaux de l'Anses à Angers, Unité « Bactériologie, Virologie, OGM » présente les travaux en cours sur l'analyse des souches de <i>Xylella fastidiosa</i> subsp.</p>

multiplex présentes en Occitanie. Cette analyse, effectuée selon la méthode de génotypage MLVA (méthode d'analyse génétique permettant de différencier des sous-espèces très proches), sur un panel d'échantillons prélevés en Occitanie, a permis d'estimer les liens génétiques des souches étudiées. Les premiers résultats mettent en évidence une proximité génétique entre toutes les souches présentes en Occitanie. Elles apparaissent de plus différentes des souches ST6 de PACA, de Corse ou d'Espagne. Des analyses supplémentaires permettront de compléter ces premiers résultats.

ECHANGES

Martin Strugarek précise que les oliviers et les amandiers font bien partie des espèces à surveiller de façon prioritaire dans l'Aude. A ce jour seuls des amandiers sauvages ont été trouvés contaminés.

La méthode de détection des contaminations n'a pas changé entre 2021 et 2022. Le faible niveau de contamination constaté suite à la première phase de surveillance 2022 (0,3%) par rapport à celui constaté en 2021 (3%), peut inciter à formuler des hypothèses telles que l'influence de facteurs climatiques, le rôle du stress hydrique subi par les végétaux l'an passé, l'impact de la partie de la plante prélevée (partie haute en hiver ou basse en été), la possible atténuation de l'expression symptomatique lors d'hivers froids, ou encore une moindre présence de la bactérie dans l'anneau où la prospection de délimitation est réalisée ... mais il est nécessaire de rester prudent en raison du manque de données « saisonnières » disponibles. Le taux de contamination 2021 annoncé est calculé sur l'année et devra être comparé au taux de contamination 2022 qui sera obtenu en fin de campagne.

Marie-Thérèse Lacourt souhaite plus d'information sur les dérogations à la destruction des végétaux.

Martin Strugarek explique que ces dérogations à la destruction des végétaux spécifiés dans les zones infectées sont rigoureusement encadrées par la réglementation européenne. Certains végétaux sont d'emblée exclus des modalités de dérogation (végétaux positifs, espèces trouvées contaminées en Occitanie, végétaux spécifiés symptomatiques, ...). Il est possible de déroger à l'arrachage d'une espèce spécifiée à condition qu'elle n'ait jamais été trouvée positive dans la zone délimitée, ou qu'elle n'ait pas été couramment trouvée contaminée en régions Corse et PACA, et sous condition d'un résultat d'analyse négatif. Il y a également une possibilité de dérogation pour des végétaux à valeur historique ou patrimoniale.

Ianni Marty, de l'association « arbres et paysages » de l'Aude demande si l'on a des informations sur la létalité de *Xylella fastidiosa*.

Martin Strugarek répond que certaines espèces végétales sont asymptomatiques, qu'il y a probablement une influence de facteurs génétiques des souches de la bactérie, mais que chaque année de gestion des foyers apporte de nouvelles données sur la dangerosité de la bactérie et que la létalité (sur oliviers, amandiers, vigne) constatée dans certaines régions du monde pour différentes sous-espèces de *Xylella fastidiosa* doit nous inciter à la prudence.

Philippe Tixier-Malicorne précise que les retours terrain ne montrent pas de taux de mortalité élevés à ce stade. Beaucoup de symptômes identifiés sur le terrain font penser à *Xylella fastidiosa* mais sont en fait liés à des problématiques de sécheresse.

Jacques Serre souligne la nécessité d'une communication régulière et ouverte auprès des particuliers et des professionnels, dans les zones impactées.

	<p>Catherine Pavé confirme que l'importance du volet communication a bien été identifiée et que des travaux sont en cours pour développer un programme de communication répondant aux attentes.</p>
<p>Surveillance biologique du territoire (SBT)</p>	<p>Bilan des évolutions réglementaires</p> <p>Brice Besson, chef de l'unité « pilotage et animation du plan Ecophyto » du SRAL fait un point sur les évolutions du dispositif SBT tant sur le plan organisationnel que financier. Il décrit les ajustements minimes qui seront à faire en Occitanie pour se conformer aux prescriptions de l'IT 2022-241 parue en mars 2022 qui précise le cadre des nouveaux BSV. <i>(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)</i></p> <p>Il rappelle que les budgets alloués sont en diminution constante. Il informe les participants qu'un premier BSV « JEVI » sur la chenille processionnaire est en cours de publication et qu'un BSV spécial « <i>Xylella fastidiosa</i> » sortira prochainement.</p> <p>ECHANGES</p> <p>Natacha Legroux de la chambre régionale d'agriculture s'interroge, suite à la lecture de l'instruction technique, sur ce qui est attendu par la DRAAF concernant le travail de priorisation.</p> <p>Catherine Pavé répond que ce travail de priorisation des couples ON/culture demandé l'an dernier a été réalisé et validé en CROPSAV au mois de septembre dernier. Il y aura par contre une hiérarchisation décroissante de cette liste à faire lorsque le montant de l'enveloppe budgétaire sera connu.</p> <p>Brice Besson précise que les modalités de financement sont précisées dans la définition des 3 socles décrits dans la présentation. Le 1^{er} socle est financé par les budgets écophyto, tandis que les deux autres socles devront faire l'objet de recherche de co-financements. Il fait remarquer également que la liste des couples ON/cultures est vouée à évoluer selon les priorités retenues et les budgets alloués.</p> <p>Catherine Pavé note que certains co-financements pourraient être assurés par des collectivités territoriales ou des exportateurs, la DGAL devrait apporter des éléments de clarification sur ce sujet d'ici l'été.</p> <p>Bilan des réalisations et budget 2021 – campagne et budget prévisionnel 2022</p> <p>Natacha Legroux, animatrice SBT et biodiversité de la chambre régionale d'agriculture fait un retour sur les travaux du groupe technique CROPSAV « SBT ». Elle présente le bilan 2021 des réalisations techniques et financières concernant le BSV (bulletin de santé des végétaux) et l'ENI (suivi des effets non intentionnels) en notant que la partie « résistance » a été difficile à mettre en place, d'où le faible taux de réalisation.</p> <p>Par rapport à ces travaux, les acteurs de terrain déplorent des instructions trop tardives et le manque d'échanges en amont sur les protocoles à mettre en place et leur applicabilité.</p> <p>Elle présente ensuite le budget prévisionnel 2022 pour lequel trois scénarios ont été étudiés par le GT réuni fin avril. <i>(Voir la présentation sur le site de la DRAAF)</i></p>

	<p>Le scénario privilégié par le GT est présenté aux participants du CROPSAV pour validation. Il s'oriente vers une reconduction du budget 2021 avec optimisation des enveloppes « achat de matériel » et « données météo » pour tenir compte de la réduction de 6% du budget, et s'accompagne d'une baisse prévisionnelle du taux de financement de l'animation de 85% à 82%.</p> <p>Pour le budget prévisionnel ENI, la proposition faite est une reconduction de la maquette ENI à l'identique par rapport à 2021.</p> <p>Le CROPSAV est consulté sur les budgets prévisionnels SBT et ENI présentés.</p> <p>Résultat de la consultation : Aucun vote contre, aucune abstention</p> <hr/> <p>Conclusion : Avis favorable du CROPSAV sur la présentation des budgets prévisionnels 2022 SBT et ENI</p>
<p>Flavescence dorée de la vigne</p>	<p>Lutte contre la flavescence dorée de la vigne : bilan 2021 et cartographie dynamique – Evolutions réglementaires</p> <p>Audrey Ferro, chargée de mission dans l'unité santé des végétaux du SRAL présente le bilan des prospections et des contaminations 2021 et précise que désormais une cartographie dynamique consultable en ligne sur le site internet de la DRAAF permet de visualiser les parcelles contaminées et les zones délimitées. Cette cartographie sera prochainement mise à jour et sera complétée par les nombres de traitements obligatoires dès 2022. (Voir la présentation sur le site de la DRAAF)</p> <p>Martin Strugarek enchaine sur les évolutions réglementaires concernant la flavescence dorée, maladie due à un phytoplasme classé OQ (organisme de quarantaine) par la LSV (loi « santé des végétaux »). Il décrit le principe de la stratégie d'enrayement prévu par un projet de règlement de l'UE en cours de préparation. Il présente un certain nombre de critères qui pourraient être pris en compte pour justifier d'un passage en stratégie d'enrayement ou d'éradication en France, et décrit les travaux à mener au niveau régional afin de pouvoir soumettre une proposition la plus optimale possible à l'arbitrage de la DGAL avant que les décisions ne soient prises en CNOPSAV et qu'un arrêté ministériel ne soit rédigé.</p> <p style="text-align: center;">Un groupe technique(GT) CROPSAV doit être rapidement mis en place</p> <p>ECHANGES</p> <p>Raymond Llorens, président de la FDGDON34 est surpris que la mise en place d'une zone d'enrayement en Occitanie soit présentée comme une mesure actée, alors qu'il lui semblait que cette décision n'avait pas encore été validée en CNOPSAV. Martin Strugarek explique qu'il est nécessaire d'anticiper une décision nationale de passage en enrayement en ayant nous-mêmes défini les critères à prendre en comptes pour ce passage en enrayement, comme il est important d'analyser les facteurs limitants ayant conduit à l'échec de l'éradication jusqu'à présent afin de pouvoir les dépasser.</p>

La DGAL préconise de travailler d'ores et déjà à une définition d'un zonage au niveau régional justifiant la distinction entre des zones qui pourront être en éradication et des zones qui seront en enrayement, à proposer ce zonage au niveau national avant rédaction de l'arrêté ministériel.

Christèle Chevrier, de la chambre régionale d'agriculture demande quelles vont être les échéances.

Catherine Pavé revient sur les travaux à mettre en œuvre : définition des critères de passage à l'enrayement, analyse des risques à l'échelle de l'Occitanie qui permettra de définir les zones en enrayement et les zones en éradication, besoin de moyens physiques de discrimination des symptômes de bois noir et de flavescence dorée Le PSIC est à construire mais de nombreux points restent à éclaircir, en conséquence une échéance à début 2023 comme demandé par la DGAL semble difficilement tenable.

Une réunion de réflexion sur la demande DGAL est prévue entre SRAL PACA, NA et Occitanie. Il n'est pas question de laisser les professionnels seuls face à cette problématique. Un co-financement Etat est à la clé de la qualité des travaux qui seront menés par les professionnels et l'Etat dans le cadre du GT.

Jacques Serre rappelle qu'il serait bon d'analyser ce qu'il en serait actuellement du vignoble si aucune mesure n'avait été mise en œuvre.

Point sur le plan d'action régional (voir présentation sur le site de la DRAAF)

Philippe Tixier-Malicorne, directeur de FREDON Occitanie présente à l'assemblée un point d'étape sur le plan d'action régional « flavescence dorée » et les modifications qui doivent y être apportées pour qu'il reste en accord avec les évolutions réglementaires.

Il rappelle que l'axe principal de ce plan porte sur la communication. Il note que dans le cadre de ce plan, l'animation locale des FDGDONS a été renforcée et le travail effectué par les GDON capitalisé, dans le but de valoriser l'investissement professionnel.

Il présente Vigifl@v, nouvelle application permettant de recueillir des données de surveillance de différents acteurs, de les compiler et de les valoriser. Développé de façon expérimental dans l'Hérault l'an passé, sur des financements du conseil départemental, il pourrait être étendu sur toute la région dès 2022.

ECHANGES :

Catherine Pavé confirme le soutien de la DRAAF au développement et à l'usage de cet outil qui permettra de faire remonter des informations facilement exploitables et d'alimenter la cartographie dynamique. A l'heure actuelle l'exploitation des données flavescence dorée est compliquée car elle résulte de l'analyse de milliers de lignes de tableurs excel.

Elle souligne l'importance de réunir rapidement un GT pour que les professionnels soient associés à la définition des modalités de passage à l'enrayement.

Jean Aymard, président de la FDGDON du Gard, s'interroge sur la cohérence de la demande de mise en place d'un PSIC pour un OQ, en zone contaminée.

	<p>Catherine Pavé répond que la mise en place d'un PSIC est une garantie du maintien d'une dynamique de surveillance de la maladie. L'Etat a décidé de concentrer son action sur les zones indemnes, les stratégies d'éradication ayant pour objectif de protéger ces zones indemnes. Charge est donnée aux professionnels de gérer les zones d'enrayement à travers les PSIC. L'avis défavorable des professionnels au passage à l'enrayement pour la flavescence dorée est bien remonté au niveau national mais les arbitrages qui sont revenus valident la stratégie d'enrayement. Dès lors, au regard de cet arbitrage, soit les professionnels gèrent seuls les mesures à mettre en place, soit ils mènent leurs réflexions et leurs travaux avec un accompagnement de l'administration.</p> <p>Marie-Thérèse Lacourt souhaite des explications et des clarifications concernant les mesures phytosanitaires qui devront être mises en place en ZI et en ZT et sur les périmètres géographiques concernés. Elle souligne le risque de contradiction entre les mesures de traitements qui pourraient être imposées et la demande de réduction d'utilisation des produits phytoparmaceutiques faite par ailleurs.</p> <p>Catherine Pavé explique que ces sujets doivent être abordés et traités dans le cadre du GT, les traitements phytosanitaires devant toujours être considérés comme un dernier recours.</p> <p>Philippe Palezy fait remarquer la nécessité de prendre le temps de bien poser les bases et les conditions du PSIC à mettre en place pour qu'il soit cohérent et efficace. Catherine Pavé répond qu'il sera donné aux professionnels le temps mais qu'il faut une prise en main rapide du sujet par les professionnels qui sont au centre des travaux à mener.</p> <p>Valérie Vogler rappelle qu'un GT « flavescence dorée » porté par la FREDON existait avant l'établissement de ces nouvelles modalités.</p> <p>Remarque : <i>l'arrêté préfectoral concernant la lutte contre la flavescence dorée doit être actualisé, les modifications proposées feront l'objet d'une prochaine consultation électronique du CROPSAV – section santé des végétaux.</i></p> <p><i>Cet arrêté préfectoral et la consultation à venir sont sans lien avec les travaux concernant la stratégie d'enrayement</i></p>
<p>Feu bactérien : avis sur le projet d'arrêté préfectoral actualisé</p>	<p>Martin Strugarek présente les modifications proposées concernant l'arrêté préfectoral relatif à la reconnaissance de zones tampons vis-à-vis d'<i>Erwinia amylovora</i>, agent du feu bactérien. Elles consistent d'une part en une actualisation réglementaire et d'autre part à une mise à jour de la liste des communes dont le territoire est en zone tampon.</p> <p>Ces modifications sont soumises à l'avis du CROPSAV.</p> <p>Résultat de la consultation : Aucun vote contre, aucune abstention</p> <hr/> <p>Conclusion : Avis favorable du CROPSAV sur le projet d'arrêté préfectoral actualisé. Celui-ci sera soumis en l'état à la signature du préfet de région</p> <hr/>

<p>Point d'information sur le plan régional campagnol</p>	<p>Philippe Tixier-Malicorne présente les travaux menés dans le cadre du plan régional « campagnol » et les modifications qui doivent y être apportées au vu des évolutions réglementaires et de l'évolution de la liste des communes impactées prises en compte dans le cadre du plan, cette liste donnant accès aux indemnisations FMSE.</p> <p><i>Ces modifications feront l'objet d'une prochaine consultation électronique du CROPSAV - section santé des végétaux.</i></p>
<p>Questions diverses</p>	<p>Dans la rubrique « questions diverses » sont rapidement abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de PSIC « fruits à noyaux » porté par FREDON Occitanie suite à la dé-classification de la sharka au niveau européen, désormais ORNQ (organisme réglementé non de quarantaine). Un GT FREDON/FGDONS Occitanie travaille à l'élaboration de ce PSIC en collaboration avec les FREDON PACA et AURA, l'objectif étant de pouvoir lui donner une portée interrégionale, voire nationale. Le projet doit être présenté au niveau national courant 2023. <i>(Voir présentation sur le site de la DRAAF).</i> <p>D'autres PSIC devront être rapidement initiés, en particuliers concernant les nuisibles pour lesquels les bases juridiques de prise en charge par le FMSE sont fragiles ou fragilisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation dans la région de Sète d'un organisme nuisible nouvellement considéré, à titre provisoire, comme organisme de quarantaine en France dans l'attente d'une décision de classement au niveau européen, <i>Xylotrechus chinensis</i>. Ce capricorne d'origine asiatique s'attaque principalement aux muriers. Egalement présent dans la métropole bordelaise, des prospections de délimitation ont été entreprises en coordination avec la DRAAF NA. Un appel à signalements est lancé. <i>(Voir fiche d'information sur le site de la DRAAF)</i> - La stratégie de lutte contre le chancre coloré du platane : un projet est préparé au niveau européen sur les modalités d'une stratégie d'enrayement <i>(Voir fiche d'information sur le site de la DRAAF)</i>
<p>Conclusions</p>	<p>Marie-Thérèse Lacourt remercie les professionnels qui se sont déplacés. Elle constate que se dessine la mise en place de PSIC « filières » et souligne que les régions du sud de la France présentent des problématiques spécifiques qui doivent être entendues au niveau national.</p> <p>Philippe Palezy confirme que ces PSIC qui devront avoir une portée nationale nécessiteront des déclinaisons régionales. Il souligne qu'il faut engager les travaux au niveau régional et qu'il est nécessaire de travailler avec les services de l'Etat sans prendre de retard, conscient que l'Etat restera un soutien aux professionnels à condition que ceux-ci soient proactifs.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, Catherine Pavé remercie les personnes en tribune pour leurs contributions constructives, les intervenants pour la qualité de leurs présentations ainsi que l'auditoire pour sa participation active.</p>